

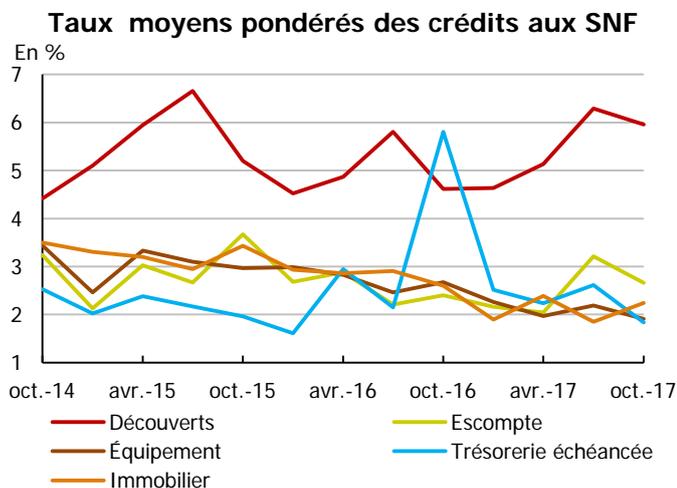
Taux des crédits aux entreprises à La Réunion Octobre 2017

Le taux moyen des crédits à l'équipement baisse de 28 points de base (pdb) entre juillet et octobre 2017, portant à -76 pdb sa diminution sur un an. Parmi ces crédits, la moitié est accordée à un taux inférieur à 2,22 %, pour une durée moyenne de 7 ans et demi. Cumulés sur un an, les crédits à l'équipement représentent les deux tiers des montants totaux (hors découvert) octroyés à fin octobre 2017. Par ailleurs, le taux de crédit moyen pour les découverts baisse également de 33 pdb, rompant avec la tendance haussière observée en avril et en juillet 2017.

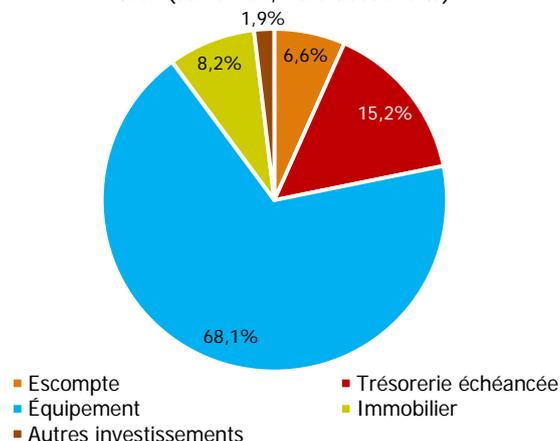
À l'inverse, les conditions débitrices se renchérissent de 25 pdb pour les crédits de trésorerie échancée. Moins de la moitié de ces crédits est souscrite à taux fixe, pour une durée moyenne d'un peu plus d'un an. Le taux moyen des crédits immobiliers octroyés aux entreprises augmente également, passant de 1,85 % en juillet à 2,24 % en octobre 2017. La durée moyenne de ce type de crédit, souscrit en totalité à taux fixe, se situe en deçà de 14 ans.

En France hors DOM, les conditions débitrices des différents types de crédit s'inscrivent à la baisse, à l'exception des crédits de trésorerie échancée (+7 pdb). Les taux appliqués à La Réunion restent supérieurs à ceux pratiqués en métropole, notamment pour les découverts (+340 pdb).

CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX CRÉDITS À LA RÉUNION¹



Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF (sur un an, hors découverts)

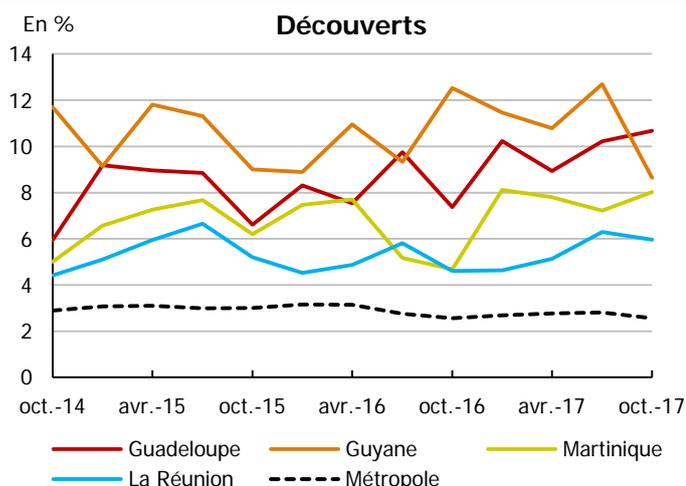


Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré octobre 2017 (en %)		Taux moyen pondéré juillet 2017 (en %)		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	La Réunion	Métropole	La Réunion	Métropole	La Réunion	Métropole	La Réunion	Métropole	La Réunion	Métropole
Découverts	5,96	2,56	6,29	2,81	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échancée	2,09	1,52	1,84	1,68	14	22	47	33	3,04	2,00
Équipement	1,91	1,46	2,19	1,39	91	103	99	76	2,22	1,25
Immobilier	2,24*	1,70	1,85*	1,71	166	173	100	84	-	-

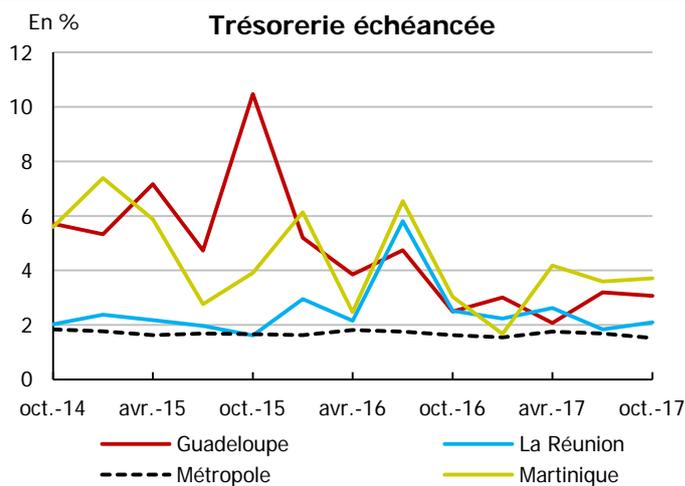
* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20)

¹ L'enquête prend en compte les crédits nouveaux aux sociétés non financières, les entrepreneurs individuels sont exclus de cette analyse.

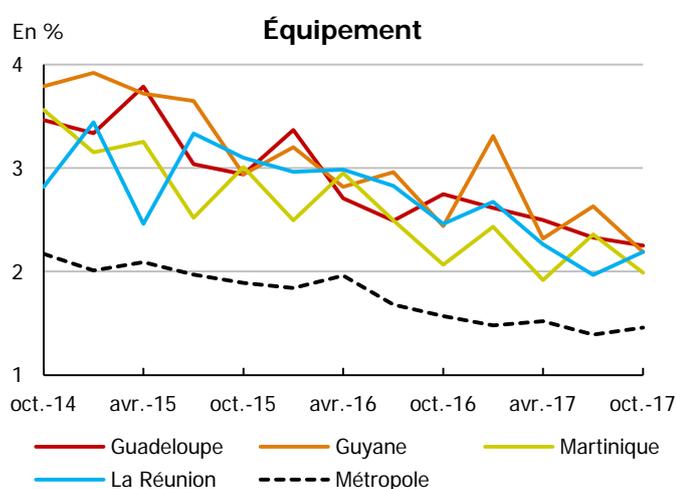
TAUX MOYENS DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES PAR GÉOGRAPHIE



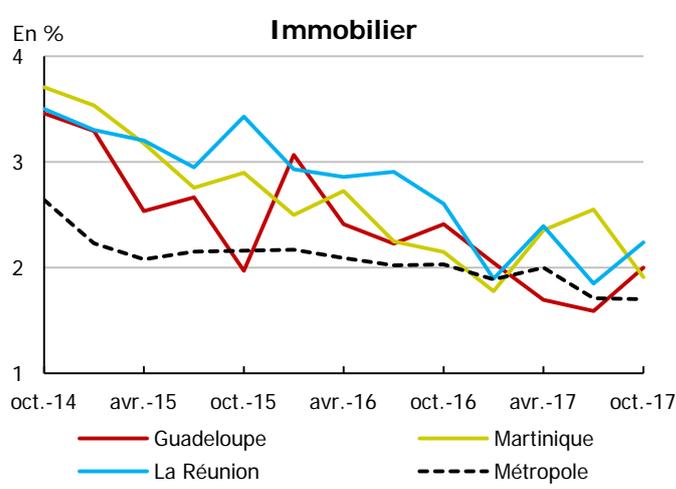
Sources : IEDOM, Banque de France



Sources : IEDOM, Banque de France



Sources : IEDOM, Banque de France



Sources : IEDOM, Banque de France

Note : Les taux présentés pour les crédits immobiliers et, dans certaines géographies, pour la trésorerie échéancée sont basés sur un plus faible nombre d'observations disponibles.

MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité à La Réunion, elle se base sur environ 1972 déclarations. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. **Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse.** La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur. Les taux moyens publiés, qu'ils concernent les catégories prises dans leur ensemble ou l'une des tranches de montant, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échéancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : T. BELTRAND – Responsable de la rédaction : T. BELTRAND

Éditeur et imprimeur : IEDOM - Achevé d'imprimer : mars 2018